

Information du groupe sectoriel Stomie Incontinence du SNITEM Mise à jour Mai 2019

Les principaux fabricants du secteur stomie et incontinence réunis au sein du groupe sectoriel du SNITEM* continuent à échanger, pour quelques jours encore, avec le Ministère de la Santé sur la nouvelle nomenclature de prise en charge des produits qui sera applicable au 15 juin 2019.

Un nouvel avis de projet a été publié au [Journal Officiel](#) le 11 mai 2019.

Grâce à la mobilisation de tous, le Ministère de la Santé a réduit les objectifs d'économies attendus sur ce secteur. Néanmoins, la baisse des prix de remboursements annoncée reste très significative, avec des baisses de l'ordre de 4% pour les produits de Stomie, et de 13% pour les sondes vésicales pour le sondage intermittent. Pour ce dernier secteur, certains fabricants pourraient être amenés à retirer des produits du marché français.

D'autre part, l'avis de projet reprend à la fin du document (paragraphe 1b) une liste de codes à radier du remboursement au 15 Septembre 2019.

⇒ **Une radiation effective à cette date entrainera automatiquement la fin de la prise en charge par l'Assurance Maladie de très nombreux produits.**

En effet, il est impossible pour les fabricants de mettre sur le marché dans des délais aussi courts les produits qui viennent remplacer ces codes radiés :

a) **Certains nouveaux conditionnements qui seraient imposés par le CEPS n'existent tout simplement pas et ceci dans aucun autre pays.** Si le projet était maintenu, ces conditionnements devraient faire l'objet de création spécifique pour la France entraînant des délais réglementaires et de production de 10 mois environ (marquage CE, mise en production, approvisionnements, étiquetages, etc).

Seraient concernés :

- Etais péniens autoadhesifs => Boîte de 15 envisagé au lieu de la boîte de 30 actuellement
- Poche Urostomie 1 Pièce Plan et Convexe => Boîte de 5 et 15 envisagées au lieu des boites de 10 et 30 actuellement
- Poche de recueil des urines (nuit) => Boîte de 10 envisagée au lieu de boites de 30 actuellement
- Sondes vésicales pour sondage intermittent avec collecteur scellé boîte de 20 => Boîte de 10 envisage au lieu de boîtes de 20

⇒ **Pour ces produits, les fabricants demandent le maintien des conditionnements actuels qui sont adaptés aux besoins des patients.**

b) **Nombre de conditionnements radiés seraient remplacés par des conditionnements non disponibles en France, mais commercialisés par les fabricants dans d'autres pays étrangers.**

La mise à disposition de ces conditionnements en France ne peut en aucun cas être réalisée pour le 16 Septembre 2019 (épuisement des stocks, étiquetage français, approvisionnements, mode d'emploi en français).

Il est donc très hautement probable que les produits/codes suivants ne seraient plus pris en charge pendant de longues semaines :

- Poches Colostomie 1 pièce boîte de 50
- Poches Iléostomie/ vidable 1 pièce boîte de 50
- Poches Colostomie 2 Piece boîte de 50

Information du groupe sectoriel Stomie Incontinence du SNITEM Mise à jour Mai 2019

- Poches Ileostomie/vidable 1 pièce boîte de 50
- Poches Urostomie 2p boîte de 20
- Poches Urostomie 1p boîte de 30

⇒ **Pour ces produits, les fabricants souhaitent avoir du temps supplémentaire (jusqu'au 15 mars 2020) pour pouvoir faire la transition vers les nouveaux conditionnements tout en permettant pendant cette période de répondre aux besoins des patients.**

Par ailleurs, de nombreux codes relatifs aux accessoires sont radiés :

- Ceinture pour stomisé
- Pate péristomiale
- Anneaux de protection péristomiaux
- Plaque de protection péristomiale

⇒ Les fabricants préfèrent penser qu'il s'agit là d'une erreur du législateur, et que ces produits seront réintégrés dans la Nomenclature définitive permettant le maintien de leur prise en charge pour les patients.

*SNITEM (Syndicat national des industries des technologies médicales) représentant les fabricants de dispositifs médicaux.